

COMPTE-RENDU DE SEANCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2011

Le dix huit novembre deux mil onze à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Monsempron-Libos, régulièrement convoqué le dix novembre 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean- Jacques BROUILLET**, Maire.

Ordre du jour :

- financement des travaux d'investissement 2011 – souscription emprunt
- règlement opération façades
- avenant au marché de maîtrise d'œuvre - travaux de la place de la Mairie
- contrat enfance jeunesse – CAF de Lot et Garonne
- convention redevance spéciale déchets
- décision modificative n°3
- déclassement et aliénation d'une partie du chemin rural de « Boutié »
- tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2012
- compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT
- questions diverses

1. Ouverture de la séance

Monsieur **Jean-Jacques BROUILLET**, Maire, déclare la séance ouverte à dix neuf heures

2. Appel nominal des conseillers municipaux

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

PRESENTS : M.Mmes ALONSO Emidio - BONNIFON Fabienne - BOUYE Christophe - BROUILLET Jean-Jacques (pouvoir de ABBOU Nadia) - CARON Jean-Charles - GILABERT Frédérique – HEITZ Sullivan - LARIVIERE Yvette - PERNON Jean-Luc - SOARES Anne-Marie - VAYSSIERE Didier (pouvoir de CARMEILLE Bernard) - VERGNES Denis .

ABSENTS EXCUSES : M. TARIN Jean-Luc

3. désignation du secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur CARON Jean-Charles a été désigné secrétaire de séance.

4. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 3 octobre 2011

Le procès verbal du conseil municipal du 3 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité

5. financement des travaux d'investissement 2011 – souscription emprunt

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour assurer le financement des investissements communaux 2011, une consultation d'organismes bancaires a été réalisée pour un emprunt à taux fixe aux conditions suivantes :

- capital emprunté 460 000 €
- versement des fonds : décembre 2011
- périodicité de remboursement annuelle
- durée de remboursement : 25 ans.

Il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole d'Aquitaine au taux de 5.35 % - frais de dossier 70€ et précise que ces fonds seront ventilés entre l'opération voirie (380 000 €), éclairage public (50 000 €) et bâtiments (30 000 €).

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide :

Article premier : pour financer les investissements 2011, Monsieur le Maire est chargé de contracter un prêt de 460 000 € au taux de 5,35 %, dont le remboursement s'effectuera en 25 échéances annuelles .

Ce prêt portera intérêt au taux fixe en vigueur à la date de signature du contrat par le représentant du Crédit Agricole Aquitaine. Des frais de 70 euros seront versés par l'emprunteur.

La commune s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du Trésor à régler, sans mandatement préalable, le montant du remboursement du prêt au profit de l'Organisme prêteur.

Article deux : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent prêt annexé à la présente délibération

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité

6. plan façades : délibération de principe

Monsieur le Maire expose qu'afin d'inciter les propriétaires immobiliers à valoriser et entretenir leur patrimoine, il est proposé au conseil municipal la mise en place d'une politique d'aide financière à la rénovation de façades présentant les caractéristiques suivantes :

Bénéficiaires : bâtiments privés inclus dans le périmètre

Travaux éligibles : rénovation des maçonneries extérieures, réfection des garde-corps, balcons et menuiseries, des éléments de zinguerie

Montant de la subvention : 40 % du montant TTC d'un montant de travaux plafonné à 8 000 €.

Modalités d'attribution : attribution par une commission d'élus dont la composition est à déterminer sur présentation d'un dossier

Périmètre : déterminé par délibération chaque année – année 2012 = rues en mauve sur le plan annexé à la présente délibération.

Durée : 2012 à 2014

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ces modalités et désigner en son sein les membres élus de la commission d'attribution.

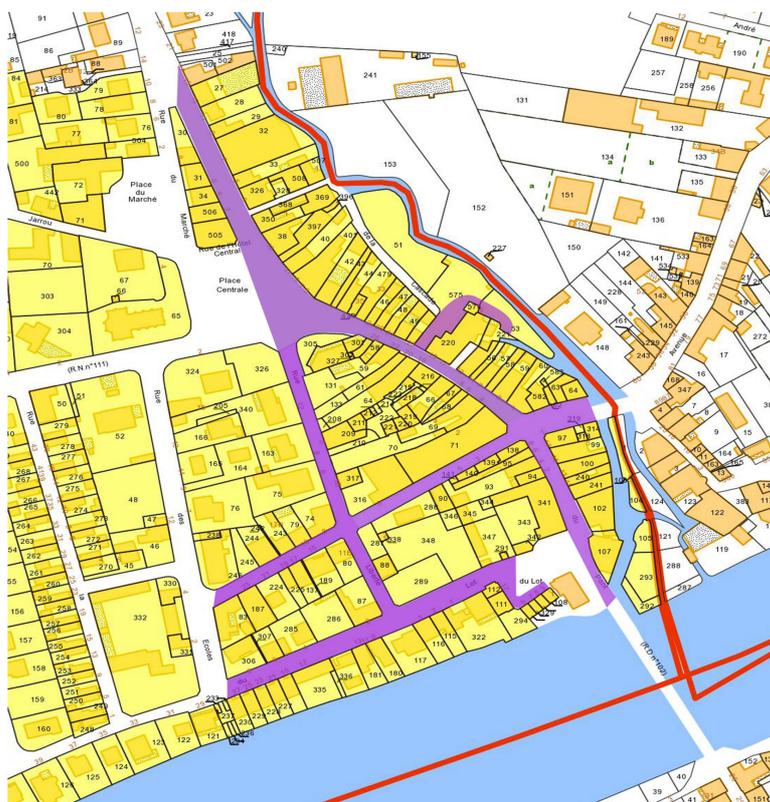
**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve le principe, les modalités et le périmètre de l'opération façades telle que présentée par Monsieur le Maire

Désigne en son sein Messieurs VAYSSIERE Didier, PERNON Jean-Luc, HEITZ Sullivan et Madame BONNIFON Fabienne pour siéger dans la commission d'attribution présidée par le Maire ;

Constata que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Plan Façades



7. avenant au marché de maîtrise d'œuvre - travaux de la place de la Mairie

En l'absence de certitudes quant au financement des travaux, cette question est retirée de l'ordre du jour et sera examinée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal

8. contrat enfance jeunesse – CAF de Lot et Garonne

Monsieur le Maire expose que Fumel Communauté et la commune de Monsempron-Libos ont signé des contrats avec la CAF du Lot-et-Garonne depuis le 1^{er} janvier 2003 constituant un projet global pour l'accueil des enfants de 0 à 17 ans et dont l'échéance est arrivée à son terme au 31 décembre 2010.

La CAF de Lot et Garonne propose le renouvellement de ce contrat enfance-jeunesse pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

La signature du CEJ implique un certain nombre de nouvelles règles (redéfinition des actions pouvant entrer dans les contrats, prix plafonds, taux de fréquentation minimums).

Monsieur le Maire donne lecture des termes du contrat proposé par la CAF du Lot-et-Garonne. Il précise que la commune de Monsempron-Libos bénéficiera dans le cadre de ce contrat d'une enveloppe potentielle de 71 165,60 € sur quatre ans au titre de la prestation de service enfance jeunesse pour ses quatre accueils périscolaires.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve le contrat enfance et jeunesse 2011-2014 et autorise le Maire à procéder à sa signature

Constata que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. Conventions Commune/Fumel Communauté – collecte des déchets.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Fumel Communauté a instauré le principe de la conclusion d'une convention entre cet organisme et les entreprises et collectivités soumises à la redevance spéciale des déchets ménagers justifiant du ramassage de plus de 500 conteneurs de 750 litres.

Il indique que la commune de Monsempron-Libos est l'un des redevables concernés par cette disposition.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention transmis par la Communauté des Communes régissant la collecte des déchets produits par la commune. Il précise que la redevance pour l'année 2011 s'élève pour la commune au montant de 4390,93 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve les termes de la convention jointe à la présente délibération et autorise le Maire à procéder à sa signature

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. Décision modificative n°3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des ouvertures de crédits au titre de l'exercice 2011 pour le Budget Primitif de la Commune et précise que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits. Il les soumet à l'approbation de l'assemblée afin de pouvoir procéder aux opérations présentées ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT			
OPERATION FINANCIERE			
Dépenses		Recettes	
- 1641 Emprunts en euros :	1.500€	- 021 Virement Section Fonctionnement :	4.133€
OPERATION 104			
Dépenses		Recettes	
- 21534 Remise en Conformité Pts de Commande :	4.910€	- 13258 Subvention Autres Groupements :	821€
- 21534 Pose Horloge Astronomique :	303€	- 13258 Subvention Autres Groupements :	251€
- 21534 Pose Points Lumineux BF :	719€	- 13258 Subvention Autres Groupements :	2.227€
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
- 023 Virement Section Investissement :	4.133€	- 6419 Remb sur Rémunérations :	12.888€
- 60611 Eau & Assainissement :	13.879€	- 7788 Produits Exceptionnels :	5.592€
- 6135 Locations Immobilières :	3.500€		
- 61551 Matériel Roulant :	2.000€		
- 61558 Autres Biens Mobiliers :	500€		
- 6238 Divers :	22€		
- 6251 Voyages & Déplacements :	200€		
- 66111 Intérêts réglés à l'Echéance :	1.500€		
- 6281 Concours Divers :	1.600€		
- 637 : Autres Impôts :	4.400€		
- 6378 : Autres Taxes & Redevances :	4.400€		
- 6558 : Autres Contributions Obligatoires :	13.879€		
- 022 : Dépenses Imprévues :	5.025€		

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide de procéder aux ouvertures et virements de crédits présentés ci-dessus.

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. Déclassement et aliénation d'une partie du chemin rural de « Boutié »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 octobre 2010 par laquelle le Conseil Municipal a posé le principe du déclassement d'une partie du chemin rural de « Boutié » en vue de son aliénation, et la mise en œuvre d'une enquête publique nécessaire à ce déclassement.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le procès verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé

du 25 octobre au 8 novembre 2011, ainsi que l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Il souligne qu'aucune déclaration pour ou contre le projet n'a été manifestée par le public durant la période d'enquête.

Monsieur le Maire informe que les consorts MARQUEZ ont manifesté leur intérêt d'acquérir une partie de ce chemin rural, et qu'ils peuvent faire valoir leur droit de priorité sur l'acquisition de ce terrain puisqu'ils en sont l'unique propriétaire riverain.

Monsieur le Maire précise que cette partie de chemin représente une superficie de 624 m², tel que défini par le document d'arpentage établi par un géomètre expert.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de confirmer sa délibération du 23 octobre 2010.

**Après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

Décide du déclassement d'une partie du chemin de «Boutié », et de son aliénation,

Décide de faire valoir leur droit de priorité aux Consorts MARQUEZ, unique propriétaire riverain,

Décide de procéder à la vente au bénéfice des Consorts MARQUEZ de la partie de chemin précité au prix de 15 €

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités requises et à donner toute signature nécessaire à cette transaction,

Précise que cette aliénation s'effectuera par acte notarié et que les frais d'acte seront supportés par la commune,

Constata que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

12. Tarifs d'occupation du domaine public

Monsieur Jean Luc PERNON rappelle au Conseil Municipal les différentes tarifications d'occupation du domaine public : le droit de place du marché hebdomadaire, les tarifs applicables aux cirques, aux attractions foraines et aux étalages pour les 2 foires, autres occupations du domaine public.

Il propose de maintenir ces tarifs pour l'année 2012, à l'exception des tarifs applicables au marché hebdomadaire. En effet, certains mois de la période hivernale ne sont pas propices à l'activité des commerçants et offrent parfois des conditions climatiques difficiles. Cet état de fait incite certains commerçants à ne pas venir pendant plusieurs semaines, ce qui portait atteinte à la qualité du marché. Monsieur Jean Luc PERNON propose donc d'adopter une tarification spécifique à ces mois d'hiver afin d'inciter les commerçants à être plus présents, il précise que le règlement du marché accompagnera cette démarche.

Il souhaite également instaurer un principe de caution pour les foires afin que les commerçants qui sollicitent une demande d'emplacement se sentent plus engagés.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide de fixer les tarifs d'occupation du domaine public comme suit :

Marché hebdomadaire :

	Les 15 premiers ml	Les ml suivants	Électricité petits appareils électriques	Électricité gros appareils électriques	eau (le m3)	minimum de perception
Commerçants non abonnés (de mars à novembre)	1,50 €		0,50€/jour	2,00 €/jour	2,50 €	4,50 €
Commerçants non abonnés (janvier, février, décembre)	1,20 €		0,50€/jour	2,00 €/jour	2,50 €	4,00 €
Commerçants abonnés (de mars à novembre)	1,00 €	0,80 €	0,50€/jour	2,00 €/jour	2,50 €	
Commerçants abonnés (janvier, février, décembre)	0,70 €	0,80 €	0,50€/jour	2,00 €/jour	2,50 €	
Producteurs (présent + de 6 mois par an)	1,00 €	0,80 €	0,50€/jour	2,00 €/jour	2,50 €	
Producteurs (présent- de 6 mois par an)	1,20 €	0,80 €	0,50€/jour	2,00 €/jour	2,50 €	

Foires communales et cirques :

Redevance d'occupation domaine public fête foraine et cirques		
Les 10 premiers jours (forfait)	gros métiers et cirques	0,30 € le m2
	petits métiers	1 € le ml
Au delà de 10 jours, le jour supplémentaire	gros métiers et cirques	0,30 € le m2
	petits métiers	1 € le ml

Redevance d'occupation du domaine public emplacements passagers foire du printemps et foire d'automne
1 € le ml par jour
Caution de 15 € pour réservation de l'emplacement

Autres types d'occupation du domaine public

Type d'occupation	Proposition de tarifs
Terrasses de café (autorisation permanente)	0,80 € / m ² /mois
Terrasses de café (autorisation exceptionnelle)	0,50 € / m ² /jour
Étalages (commerçants sédentaires)	0,80 € / m ² /mois
Camion de restauration rapide	10 € / jour
Étalages (hors jour de marché)	10 € / jour
Camion-outils	30 € / jour

Précise que les tarifs ci-dessus décidés sont applicables à partir du 1 janvier 2012

Constata que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

- **décision du 25 octobre 2011** : attribution marché fourniture papier mairie + écoles à la société ID BURO - Condezaygues – montant 1523, 70 € TTC

- **décision du 2 novembre 2011** : attribution du marché location motifs lumineux 2011 à 2013 à la société Decolum – Tronville en Barois – montant 14 352,00 € TTC

- **décision du 4 novembre 2011** : attribution du marché fourniture et pose de deux passerelles à la société Bois Dexter – Marmande – montant 17 333,86 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20h15